

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 NOVEMBRE

LA CONFÉRENCE ROYALISTE d'Angers

Résumé du discours de M. Calla

L'espace nous manque pour reproduire en entier l'éloquent discours de M. Calla ; nous en donnons l'analyse d'après l'Anjou.

Il suffit de parcourir l'histoire de notre pays pour y voir que, de tout temps, il a trouvé dans cette province d'Anjou ses plus braves défenseurs.

Eh bien ! jamais plus qu'aujourd'hui l'heure n'a été grave et critique.

Jamais la France n'a eu plus besoin du dévouement de tous ses enfants.

Ici, l'orateur fait un tableau saisissant des ruines de toutes sortes accumulées par le gouvernement actuel. Il s'agit, Messieurs, s'écrie-t-il, de bien établir maintenant les devoirs et les responsabilités de chacun. Il s'agit d'arracher le pays aux hommes qui l'oppriment, au régime abominable qui le déshonore et le tue.

Que d'institutions renversées ! Que de restaurations à faire ! Restaurations matérielles et morales.

M. Calla, à ce moment, au moyen d'une très habile digression, fait l'éloge des représentants royalistes du Maine-et-Loire qui, au Sénat et à la Chambre, luttent avec tant d'énergie pour les causes sacrées de la religion, de la famille et de la liberté.

Quel résultat faut-il espérer de ces combats ?

Le renversement du régime actuel et la restauration de la Monarchie.

Est-ce à dire, Messieurs, que nous voulons édifier sur les ruines de la République un gouvernement de représailles ? Non certes ! mille fois non !

Non seulement la Monarchie ne sera pas un gouvernement de représailles, mais encore sa principale préoccupation sera de

rassurer les consciences et les intérêts, de donner aux fonctionnaires cette stabilité sur laquelle ils ne peuvent pas compter aujourd'hui.

En effet, l'effroyable gaspillage des finances dont nous sommes les victimes a-t-il servi à améliorer le sort des fonctionnaires ? Pas le moins du monde !

Les fonctionnaires ne sont pas mieux rétribués ; seulement on a augmenté le nombre des fonctions afin d'accroître en même temps la clientèle électorale de la République.

C'est donc la tranquillité, c'est donc la paix, c'est donc la stabilité qu'il nous faut avant tout. Eh bien ! cette stabilité, cette paix, cette tranquillité, la Monarchie nous les donnera.

Etant d'accord sur le but, nous sommes certains de triompher.

Seulement, pour atteindre ce but, nous devons tout d'abord nous débarrasser de la République, car la République, c'est l'oppression. Sa politique est une politique de mensonge, ainsi que le prouve la devise fallacieuse gravée sur le frontispice de nos édifices publics : Liberté, Egalité, Fraternité !

Ah ! quand nous serons les maîtres, Messieurs, nous ne demanderons point qu'on efface cette devise. Nous la conserverons, au contraire, avec soin, car elle sera la condamnation la plus éclatante du gouvernement actuel, qui, ne l'oublions pas, ne s'est emparé du pouvoir qu'à la faveur de l'invasion étrangère !

Ah ! quelle différence, à tous les points de vue, entre les hommes qui détiennent aujourd'hui le pouvoir et nos Rois ! Allez à Versailles ; vous y verrez, inscrits sur des tables de marbre, les noms de quarante Princes de la Maison de France morts sur le champ de bataille, au front de bandière de l'armée ! (Applaudissements prolongés.)

Et maintenant, Messieurs, pour bien marquer toutes les réformes accomplies peu à peu, avec une sage et salutaire prudence, par cette admirable Monarchie française, laissez-moi vous parler de 1789. Ne l'ou-

blions pas, 89 est une date monarchique. Permettez-moi, à ce propos, d'évoquer un souvenir local. Dans votre ville, en 1789, eut lieu, en l'abbaye de Saint-Aubin, la réunion des délégués chargés de nommer et d'envoyer à Versailles des députés de l'Anjou, qui devaient affirmer leur fidélité inébranlable à la Monarchie.

Cet engagement a été violé par la Révolution, mais il avait été pris, et pris librement, par les représentants de la Nation.

Qu'est-il arrivé ensuite ? Hélas ! Nous ne le savons que trop ! La France a été plongée dans le sang, en proie à une bande de misérables, et cela pourquoi ? Parce que le Roi lui manquait !

Eh bien ! à présent comme alors, Messieurs, ce qui nous manque, c'est le Roi ! (Applaudissements. Cris répétés de : Vive le Roi !)

En 1870, nous avons été témoins d'une résistance pareille aux vœux de la Nation. Car, à cette époque, le sentiment populaire appelait la Monarchie, vous le savez. Et, ce sentiment, le gouvernement improvisé d'alors le méconnut, et le méconnut sciemment, par haine de la Royauté. Il en fut ainsi jusqu'à la constitution de l'Assemblée de Bordeaux dont l'œuvre fut vraiment une œuvre patriotique et réparatrice, qui prit la France saignante, mutilée, la remit sur pieds, pansa ses plaies et lui rendit la libre disposition de ses destinées.

Faut-il parler du 4 septembre, cette date sinistre ? Ce souvenir nous force à comparer ce qu'avait fait l'Assemblée nationale et ce qu'a fait depuis la majorité républicaine de la Chambre.

L'Assemblée nationale avait rendu au pays la confiance en lui-même, et, au point de vue financier, avait géré de si sage façon la fortune publique qu'elle avait pu inscrire au budget un excédent de recettes qu'on n'a plus revu depuis ! Et cependant elle avait eu à solder les cinq milliards du traité de Francfort. Et, cette somme payée, elle avait dû demander cinq autres milliards pour l'armée, la marine, etc. Il faut aussi parler d'un onzième milliard, dont les républicains

n'aiment pas qu'on évoque le souvenir : c'est le milliard que nous a coûté la Commune.

Or, quand les républicains viennent nous dire : « Si les finances sont obérées, c'est par suite de la guerre ! » nous avons le droit de leur répondre que c'est faux. D'ailleurs, regardons un peu du côté de l'Amérique. C'est encore une République, mais une République très différente de la nôtre, attendu qu'on y respecte les droits et les libertés de chacun. Et bien ! savez-vous combien la guerre de sécession a coûté à la République des Etats-Unis ? Trente milliards ! Et, actuellement, cette République n'a plus qu'un milliard à prélever sur les contribuables pour éteindre cette dette formidable ! Comparez cette situation avec la nôtre !

La République, en France, a épuisé nos finances... et notre patience ! Mais nous voici arrivés au quart d'heure de Rabelais. Et, puisque je parle de Rabelais, permettez-moi de rappeler ici un mot de Panurge : « Je connais, dit-il, cinquante-huit manières de dépenser mon argent. » Ah ! Messieurs, la République connaît bien plus de cinquante-huit manières de dépenser l'argent des autres, malheureusement pour nous !

En un mot, nous allons à la banqueroute !

« Ni impôts, ni emprunts nouveaux ! » avaient inscrit sur leur programme politique tous les candidats républicains aux dernières élections. Ils savaient bien qu'ils mentaient. Quelle effroyable responsabilité n'ont-ils donc pas craint d'assumer devant le pays !

M. Calla entre alors dans le détail des charges qui écrasent les contribuables et il fait le procès de cet impôt sur le revenu, impôt absurde, inique, surrogatoire, dont nous menaçons l'ineffable M. Peytral.

Un régime qui gère de si pitoyable façon les affaires du pays est un régime condamné. C'est en vain que l'article 8 de la Constitution a été biffé, suprême insulte à la nation qui a le droit inaliénable de décider de ses destinées. Mais l'expérience nous démontre chaque jour qu'une seule solution peut nous sauver. La République a failli à

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Mardi 22 avril.

J'ai vraiment pas été trop punie : ma gentille Cécile est promptement venue me trouver dans ma chambre, et Dieu sait si nous avons causé et ri toutes les deux, en cette première heure de tête-à-tête !

Elle n'est plus timide, ma timide petite sœur. Elle a pris de l'aplomb, elle cause, elle riposte en outre, elle est devenue vraiment jolie ; avec son grand chapeau posé de côté, son costume très collant, ses cheveux tombant en bouclettes sur son front, son allure décidée, elle est à croquer. Je n'ai pu m'empêcher, en revoyant Calixte, de le complimenter sur cette transformation, dont tout l'honneur lui revient.

— Vous la trouvez changée ? — m'a-t-il dit d'un air étonné, — je ne sais pas, je ne m'en suis pas aperçue, je l'ai toujours trouvée charmante.

Pendant ce temps, Cécile, qui n'avait pas quitté mon bras, m'attirait insensiblement à elle afin de pouvoir tendre la main à un monsieur qui se tenait à l'écart. Je regardai à qui elle faisait cet honneur.

— C'était à M. Armand Fromentel ; je cherchai à dégager mon bras, afin de ne pas quitter si vite mon beau frère, mais la petite entêtée me tenait bien.

Je craignais que son obstination ne me valût un long accaparement, mais sans doute le jeune homme s'aperçut de mon évident désir de m'éloigner, car il se borna à me demander :

— M. Mauvillers est en bonne santé ?

— Je vous remercie ; il ne tardera pas à arriver de Paris, je le suppose.

Il s'éloigna, ce dont je lui sus gré.

— Pourquoi tends-tu la main à ce monsieur ?

— dis-je presque malgré moi à Cécile, — nous le connaissons à peine...

— C'est un ami de Calixte, — répondit-elle, — et si dévoué, si bon, si charmant !

— Bien ! — pensai-je, — c'est un ami de Calixte, — nous en voilà affligés à perpétuité.

— Il paraît que la santé de mon père lui tient fort au cœur, — me souffla Sophie à l'oreille ; — je l'avais déjà rassuré à cet égard, et il a fallu qu'il te posât la même question ; est-ce sottise ou distraction ?

— Ni l'un, ni l'autre, — fit Cécile en éclatant de rire, — ne vois-tu pas que c'est la présence de Nelly qui le trouble ?

Ah ! comme elle aurait été grondée, l'enfant gâtée, si nous avions été seules !

Mon père arriva ; il avait donné sa correspondance à finir à son dévoué secrétaire, le vieux Julien ; on se répandit dans le jardin ; ceux de nos amis qui ne sont jamais venus nous voir à Saint-Cloud admiraient cette ravissante petite propriété.

— Un vrai bijou de millionnaire, disait M. Brébut, je rêve d'une maison et d'un jardin semblables, et je mourrai sans doute sans avoir vu mon rêve réalisé. Mon cher Mauvillers, je vous envie.

— Ne m'enviez pas trop, a fait mon père en souriant, car, 1°, j'ai eu des heures bien pénibles avant d'en être où j'en suis, et 2°, je n'ai aucune certitude sur la durée de mes prospérités. J'aimerais mieux votre modeste aisance que ma fortune précaire, croyez-le.

— Êtes-vous fou ? est-ce qu'on pense au malheur, qu'il soit passé ou à venir ? Jouissez donc, que diable !... avec une position comme la vôtre...

— Je ne puis pas jouir, j'ai l'esprit inquiet, je voudrais que Nelly fût mariée ; je lui donnerais une grosse dot, comme à Cécile, j'assurerais à Sophie une fortune égale, et, leur ayant assuré le pain quotidien, je serais plus tranquille.

— Parbleu ! marié M^{lle} Nelly n'est pas difficile ; bonne, riche et jolie comme l'est... Je me sauvai en riant, pour ne pas être écrasée

sous les compliments de notre vieil ami, mais j'eus le temps d'entendre papa qui répondait en soupirant :

— C'est une entêtée, elle me désole.

Pauvre père ! il craint toujours de nous manquer, de se ruiner, et mon obstination le désole en effet. Faut-il donc, sans amour et sans espoir, lier ma vie à celle d'un homme indifférent et avide ?

Et cette chère petite M^{lle} des Nellys qui vient se mêler de me tourmenter !

— Marie-toi donc, je t'en prie, fais-elle câline ment en s'appuyant des deux mains à mon bras ; si tu savais comme il fait bon être mariée, et comme c'est gentil un mari !

— J'enregistre l'aveu, fit une voix derrière nous.

— Calixte ! exclama la jeune femme, feignant la colère.

— Oh le vilain espion ! fit, que c'est laid, Monsieur ! D'abord ce n'est pas vrai du tout, ce que j'ai dit là ; je voulais taquiner Nelly. Apprenez que le mariage est une affreuse invention, et que vous êtes, vous, le plus détestable de tous les maris.

— Prends garde ! si tu m'insultes, je vais me venger.

— Je t'en défie.

Il voulait lui prendre un baiser ; elle s'enfuit en riant comme une folle ; il la rattrapa, se vengea en

toutes ses promesses : ce ne sont pas les républicains, même les plus modérés, qui nous tireront de l'état lamentable où nous sommes. Nous ne serons sauvés que par la Monarchie, et, pour ma part, dit l'éminent conférencier avec l'accent d'une conviction profonde, je ne veux ni d'une République démocratique, ni d'une République militaire.

Incident

M. Alphonse Poirier, rédacteur en chef de l'Anjou, se lève alors et pose à M. Calla cette question :

— Voulez-vous nous dire, Monsieur, ce que vous pensez du général Boulanger ?

— J'ai répondu d'avance à cette question, dit M. Calla, en déclarant que je ne voulais pas plus d'une République militaire que de toute autre République (Applaudissements.)

Je l'ai dit, d'ailleurs, Messieurs, continue le conférencier, je l'ai dit et je le répète, je suis royaliste et ne reconnais qu'un chef : M. le Comte de Paris. (Triple salve d'applaudissements. Cris répétés de : Vive le Roi ! Vive la Monarchie !)

Je repousse énergiquement toute autre compétition de pouvoir, et, du reste, je dirai à certains de mes concitoyens qui recherchent de dangereuses combinaisons électorales : « Prenez garde ! Ce n'est pas pour vous que le four chauffe ! » Je ne pose point ma candidature et c'est très franchement que je le répète : il faut que la question de gouvernement soit tranchée, et, pour moi, la Monarchie seule peut nous sauver. (Vive le Roi !)

La question sera posée nettement devant la nation aux prochaines élections. Allons donc à la Monarchie, Messieurs, allons au Roi !

On nous oppose cette objection : « C'est donc une Révolution que vous voulez ? » Pas le moins du monde. Le bulletin de vote nous suffit. Nous n'avons pas besoin d'une autre arme. Voilà le moyen légitime de faire triompher la volonté du pays. Et, lorsque cette volonté se sera manifestée, soyez tranquilles, Messieurs, vous nous trouverez fous, nous, les royalistes, debout, prêts à la faire respecter.

Comment, d'ailleurs, n'aurions-nous pas confiance en voyant le désarroi de nos adversaires ?

Ce qui augmente encore cette confiance, c'est la force de notre principe qui réside dans l'hérédité du pouvoir.

Jean-Jacques Rousseau a dit de l'hérédité qu'elle nous exposait à être gouvernés par un monstre, un enfant ou un imbécile.

En fait de monstres, Messieurs, je trouve dans l'histoire de la République les Danton, les Robespierre et les Marat que célèbre le gouvernement actuel.

Faut-il parler des enfants ? Mais allez donc à la Chambre des députés et vous verrez s'il existe un collège renfermant de pareils gamins.

Enfin, quant aux imbéciles... mais ici je me tais, et vous comprendrez mon silence.

Voltaire l'a dit avec raison : « J'aime mieux servir un lion de bonne race, que cent rats qui ne me valent pas. »

Faut-il maintenant parler des prévarica-

teurs ? Faut-il rappeler les scandales de l'année dernière, les affaires Wilson, et l'expulsion de l'Élysée du grand expulseur Grévy, et, aujourd'hui même, l'affaire Numa Gilly qui nous promet de nouvelles et très intéressantes révélations ? Peut-on admettre cette complète irresponsabilité du Président de la République qui fait qu'après avoir eu Grévy l'austère, nous avons Carnot l'intègre ? Carnot, comme Grévy, ne signe-t-il pas tout ce qu'on lui présente, les mesures les plus arbitraires et les plus odieuses ?

Oui, partout nous voyons la prévarication, la violence, le gaspillage, étalés avec un tel cynisme que la commission du budget ne veut admettre dans son sein aucun membre de la droite de peur d'un contrôle sérieux, et qu'en parlant de cette commission, M. Paul de Cassagnac s'est écrié un jour, à la Chambre :

« Il n'y a donc pas de gendarmes dans cette commission-là ? »

M. Calla flétrit en termes indignés la saisie illégale des portraits du comte de Paris et toutes les autres violations de la loi dont se rend chaque jour coupable le gouvernement.

Nos adversaires, dit-il, rappellent sans cesse la dime et la corvée de l'ancien régime. Mais ne payons-nous pas largement la dime et d'avantage aujourd'hui ? Quant à la corvée, croyez-vous que ça n'en soit pas une fameuse que de supporter la République ? (Rires et applaudissements.)

L'orateur rappelle et commente très éloquemment les Instructions de M. le comte de Paris.

On s'est moqué de la parole de Henri IV, promettant la « poule au pot » à tous les paysans. On a dit que c'était de la politique pot-au-feu. Hé ! Messieurs, nous aurions bien besoin d'une politique un peu plus pot-au-feu, car, si cela continue, un moment viendra bientôt où la marmite elle-même sautera !

Dans une émouvante péroraison, M. Calla montre la Monarchie comme le gouvernement réparateur dont la France a besoin. Ce sera le gouvernement pour tous, non pas, certes, le gouvernement de tous, car l'autorité est nécessaire, indispensable ; elle est même la garantie absolue de la liberté et des droits de chacun.

Un roi de France partait en guerre. Il était à cheval. Une femme du peuple se précipite devant lui et lui demande de l'écouter. « Je pars et je n'ai pas le temps », dit le Roi. Et la femme de s'écrier : « Eh ! pourquoi donc es-tu Roi si tu n'as pas le temps de me faire justice ? »

Restaurons la Monarchie, qui sera respectueuse des droits et des libertés de tous. Restaurons la Monarchie et nous aurons enfin un gouvernement : or, si la République peut ouvrir l'Exposition de 1889, il y a du moins une chose qu'elle ne pourra pas exposer et, cette chose, c'est justement un gouvernement.

Faisons tous notre devoir, Messieurs, et nous pourrons célébrer le vrai centenaire de 1789 par la réunion d'États-Généraux qui rappelleront le Roi, Philippe VII, le Roi libérateur !

A LA CHAMBRE

Séance « buissonnière ». La plupart de nos députés mettent à profit la discussion budgétaire pour jouir à leur aise des derniers jours d'automne. Aussi les couloirs pas plus que la salle des séances n'offrent aucun intérêt. On a escamoté le budget de la guerre en quelques heures, voté sans sourciller des chapitres de 450 millions. Le budget des affaires étrangères paraît offrir encore moins de résistance.

A 5 heures, la Chambre a repoussé, par 307 voix contre 217, une proposition de suppression de l'ambassade française auprès du Saint-Siège. Ce rejet a été acquis grâce surtout à un puissant appoint des voix de la Droite, mais aussi à l'intervention de M. Goblet.

Le ministre des affaires étrangères a tenu un langage auquel il ne nous avait pas habitués. Il a déclaré qu'il ne voulait pas ajouter aux amertumes du Souverain Pontife ; et, saluant en lui une haute puissance morale, il a ajouté que la République ne se diminuerait pas en témoignant à son égard d'un respect profond.

Les radicaux ont hurlé très fort. M. Clémenceau a poussé des *oh / oh / indignés*. Quelques interrupteurs ont dû proférer l'épithète de *clérical*.

Cependant M. Goblet s'était empressé de leur donner quelque satisfaction. Il avait annoncé que la République ne saurait prendre parti en faveur du rétablissement du pouvoir temporel. Mais cette concession n'a pas été jugée suffisante par les farouches de l'Extrême-Gauche.

Nous soupçonnons M. Goblet d'avoir salué respectueusement la Papauté bien moins par égard pour le Saint-Père que dans le but de tirer vengeance des insolences de Crispi ; mais enfin il faut savoir gré à ce ministre grincheux d'avoir osé offenser M. Guillot de l'Isère, M. Ferroul, M. Clémenceau et tant d'autres terribles anticléricaux.

En 1874, M. Clémenceau déposa sur le bureau de l'Assemblée nationale une pétition tendant à rendre la Corse à l'Italie. Aujourd'hui il aurait voulu qu'on lui livrât l'ambassade française du Vatican. M. Goblet a résisté. Un bon point à M. le ministre. Il en mérite si rarement !...

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNION SAUMUROISE, société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime.

Dimanche 18 novembre 1888, 3^e et avant-dernière séance du concours de Novembre, de 9 heures à 11 heures du matin, au Stand de l'École de cavalerie. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Le Président, G. DOUSSAIN.

PROCÈS EN CONTREFAÇON

La maison veuve Hexuque et C^o, fabricants de champagne, à Reims, ont intenté un procès en usurpation de marque à MM. Tessier et C^o, champagniseurs à Saumur. L'affaire a été appelée vendredi, M. Pouillet, du barreau de Paris, défendait les intérêts de la partie demanderesse. Un passage de sa plaidoirie a égayé l'auditoire : c'est l'explication du *coup de bouchon*.

La veuve Cliquot ayant appris que le restaurant Brébat venait à ses clients une contrefaçon du Champagne Cliquot, intenta un procès au célèbre restaurateur, et fit assigner un certain nombre d'anciens garçons.

Ceux-ci déposèrent que la première recommandation du patron, à leur entrée en fonctions, était le truc du coup de bouchon. Lorsqu'un client demandait du champagne Cliquot, le garçon apportait une bouteille de faux champagne, la débouchait, et lorsque le bouchon, après avoir sauté au plafond, avait roulé dans un coin de la salle, le garçon courait le ramasser, mais il y substituait adroitement un bouchon de la maison Cliquot et le déposait sur la table en faisant remarquer que la bouteille était bien du Cliquot authentique.

MM. Tessier et C^o ont mis sur leur carte le mot *monopole*, qui est la marque de la maison Hexuque, et ils ont fait marquer leurs bouchons du mot *Epernay*. M^{me} veuve Hexuque demande 20,000 fr., et le syndicat des fabricants de champagne, 10,000 fr. de dommages-intérêts et 100 affiches du jugement.

Le tribunal a remis à vendredi prochain le prononcé du jugement.

RESPECT AU DRAPEAU

Le maire de Toulon vient de prendre un arrêté interdisant à certains commerçants de se servir du drapeau comme enseigne de leurs magasins. Cet arrêté est rédigé en ces termes :

« Le maire de Toulon informe le public qu'en présence de l'abus qui se fait du drapeau national, arboré par un certain nombre de négociants de Toulon, dans un but de réclame industrielle et commerciale, et vu, à ce sujet, les ordonnances du 24 décembre 1823, des 9 juin 1824 et 24 septembre 1833, qui interdisent d'arborer le drapeau national comme enseigne ; il est rappelé à tout débitant de boissons, restaurateurs et autres industriels, que l'exposition des drapeaux n'est plus tolérée, ne pouvant être arborés que dans un esprit de patriotisme pendant la durée des fêtes nationales.

« Ceux qui s'en serviraient, à dater d'aujourd'hui, dans un but de réclame, seront passibles des peines prévues et édictées par les règlements de polices et de voirie.

« Les mêmes dispositions sont prises contre l'exhibition des drapeaux étrangers.

« Des ordres vont être donnés aux industriels pour qu'ils aient à faire disparaître les drapeaux enseignes. »

Nous approuvons complètement l'arrêté de M. le maire de Toulon ; il est à désirer que ses collègues des autres villes imitent son exemple. Rien de plus écouurant, en effet, que de voir le drapeau tricolore arboré à la porte des bouchons et des bazars.

Nous lisons dans le Figaro d'hier :

« C'est demain à midi, en l'église de la Trinité, que sera célébré le mariage de M^{lle} Jeanne Pharaon de Balbaac, fille de notre regretté collaborateur Florian Pharaon, avec M. Jacques de Moulignon, attaché au cabinet du directeur général de l'Exposition.

« La bénédiction nuptiale sera donnée par le R. P. Charmetant, directeur général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, ami intime de la famille Pharaon.

« Les témoins du marié sont M. Berger, directeur de l'Exposition universelle, et M. Roger Jourdain. Ceux de la mariée : M. Berthot, ingénieur-inspecteur général des télégraphes, et M. Félix Barrias. »

On sait que la famille Pharaon est alliée à une honorable famille de Saumur.

BRISSAC. — Vendredi matin, la petite ville de Brissac a été mise en émoi par le suicide de M^{lle} Sabin, marchande de fleurs, âgée de 30 ans. Cette fille avait depuis longtemps jeté la division entre les époux Sabin, ses parents, qui avaient été obligés de se séparer.

Jeudi, la femme Sabin avait été trouver son mari, lui avait fait son ménage, et elle espérait bientôt le ramener au foyer domestique. Quand elle rentra, elle fut mal reçue par sa fille qui ne voulait pas de ce rapprochement et qui se mit dans un tel état de surexcitation que sa mère, craignant pour ses jours, sortit pour appeler au secours. A peine était-elle dehors qu'une détonation se fit entendre. Aux cris poussés par la pauvre femme éplorée, les voisins accoururent et trouvèrent la fille Sabin baignée dans son sang.

La malheureuse s'était tiré un coup de revolver dans la tempe droite. La mort avait été instantanée. (Anjou.)

Triple arrestation à la gare d'Angers

Trois individus faisant partie de la bande Catasse ont été arrêtés avant-hier à Angers, par le chef de la Sûreté de Paris. Voici, relativement à cette importante capture, les détails les plus complets :

Il y a quelques jours, dit le Ralliement, M. Goron interceptait une lettre d'un des affiliés dans laquelle celui-ci donnait rendez-vous à la foire d'Angers à Chevalier dit Crouzet, à Demeulesmester et plusieurs autres. Par la même missive il apprenait que le rendez-vous était fixé à la gare Saint-Laud et que Chevalier arriverait par l'express de 10 heures du matin venant de Nantes.

M. Goron, qui aurait pu télégraphier à la police d'Angers, préféra procéder lui-même à l'arrestation de ces vauriens et partit aussitôt accompagné de M. Jaume et d'un troisième... agent.

A 4 heures 2 minutes ils débarquaient gare Saint-Laud. Après avoir déjeuné, ils attendirent l'arrivée du train de Nantes et préparèrent leurs filets. Enfin le train arrivait : c'est Chevalier dit Crouzet qui apparut le premier ; aussitôt M. Goron lui mit la main au collet en lui disant :

« Chevalier, je vous arrête au nom de la loi ! »

« Pardon monsieur, répondit celui-ci avec un aplomb incroyable, vous vous trompez, je ne m'appelle pas Chevalier, c'est Crouzet mon nom. »

Et, au même instant, retirant des papiers de sa poche, il montra un passeport au nom de Crouzet.

« Oui ! dit M. Goron, je le sais, vous avez des papiers au nom de Crouzet et c'est précisément pour cela que je vous arrête. »

Crouzet, pris au piège, tenta bien de s'évader, mais en vain, des agents de la sûreté d'Angers qui étaient maîtres aux agents de Paris l'en ont empêché.

Pendant ce temps, M. Jaume et le Commissaire spécial de la gare procédaient à l'arrestation des affiliés et compagnons de voyage de Crouzet.

Un quatrième de la bande était attendu, mais il n'a pas paru. Chevalier dit Crouzet

lui volant deux baisers, puis ils continuèrent à marcher tout seuls, se parlant bas.

Réellement, ils avaient l'air heureux ; y aurait-il donc quelques privilégiés en ce monde ? Tant mieux que ma chère petite Cécile soit du nombre !

Je recontraï Sophie, qui quittait le groupe des rieuses jeunes femmes pour aller aider ma tante à soutenir la conversation dans le groupe masculin ; elle me jeta au passage :

— Tu avais peut-être raison au sujet de M. Fromental ; il avait l'air fort attentif, tout à l'heure, lorsque papa parlait de ses affaires ; sans doute ils spéculent ensemble ; en ce cas, il n'y aura plus moyen de l'éconduire.

— Il paraît d'ailleurs qu'il est intime avec Calixte, répondis-je.

— Alors, tiens-toi bien, dit-elle en souriant d'un air malin.

Je haussai les épaules ; certes, les intentions de ce jeune homme se dessinent assez clairement, et je puis m'attendre très prochainement à une demande en règle ; mais quant à redouter les assauts de Cécile, de son mari, voire même de mon père, ceci est autre chose ; le monde entier perdrait ses peines à me faire changer d'avis au sujet de cet antipathique personnage.

(A suivre.)

Jeanne France.

est un des chefs de la bande, c'est lui qui allait en Angleterre négocier les valeurs, et il paraît que c'est un madré voleur. Il a fallu toute la ruse de M. Goron et le tact de M. Jaume pour réussir avec autant de succès dans son arrestation.

GRAND-THEATRE D'ANGERS

Les amateurs de musique italienne ont lieu d'être satisfaits. Nous avons eu la *Traviata* jeudi, samedi *Rigoletto* et dimanche encore la *Traviata*.

La *Traviata* et *Rigoletto*, malgré certaines défaillances des chœurs, ont réussi sur notre théâtre, grâce à l'orchestre toujours excellent, et grâce aux artistes qui tenaient les premiers rôles, M^{lle} Levasseur et M. Romieu.

Avec son ampleur naturelle, M^{lle} Levasseur a chanté le rôle de la phlissique Violetta, morte de consommation pour débauche de vocalises. La scène finale du premier acte lui a valu, outre les bravos ordinaires, un rappel très chaleureux.

M. Romieu, assez froid dans la *Traviata*, s'était réservé pour *Rigoletto*, où il a obtenu un franc succès par son interprétation forte et consciencieuse d'un rôle bien lourd.

Lundi, l'interprétation de *Mignon* a été très médiocre. L'impression produite par les trois nouvelles recrues, basse, second ténor et ténor, a été défavorable, au point de faire regretter les refusés. Il faut sans doute tenir compte, selon la formule connue, de l'émotion inséparable des débuts. Nous pensons néanmoins que M. Née ferait bien en n'attendant pas le verdict des abonnés, à moins qu'il n'espère un relèvement subit et imprévu. (Patriote.)

L'ELECTION DE MONTRÉSOR

Après avoir donné le résultat de l'élection au Conseil général pour le canton de Montrésor, le *Journal d'Indre et Loire* ajoute :

« M. Edmond de Marsay fils, officier d'artillerie, remplace donc au Conseil général M. de Marsay père, qui, il y a deux ans, après une brillante campagne électorale, enlevait aux républicains le siège de Montrésor.

« A cette époque, malgré sa grande popularité, malgré le discrédit qui commençait à s'attacher à la personne et au nom du député de Loches, le candidat conservateur ne passait, au second tour de scrutin, qu'à la majorité de deux cent cinquante voix.

« M. de Marsay père obtenait en effet 4,320 suffrages contre 4,070 donnés par les électeurs au maire de Montrésor, M. Boullet, seul candidat républicain.

« La comparaison des chiffres du scrutin de 1886 avec les résultats de dimanche nous permet de constater le progrès des idées conservatrices dans un des cantons jadis les plus inféodés au wilsonisme.

« M. de Marsay obtient cinq cents voix de plus que son regretté père.

« C'est dire que cinq cents électeurs qui donnaient, il y a deux ans encore, leurs voix au candidat républicain et qui, au scrutin de dimanche, pouvaient d'ailleurs s'abstenir, comme le leur conseillaient les journaux de M. Wilson, ont tenu à affirmer sur le nom du candidat conservateur leur dégoût de la République et des tripoteurs qui la déshonorent.

« Le succès personnel de l'honorable M. de Marsay est donc aussi un triomphe pour notre parti, qui, dans le département d'Indre-et-Loire, fait chaque jour de nouvelles et brillantes recrues. Ces succès partiels de nos amis sont d'un bon augure pour la grande bataille de 1889 qui doit, si nous osons et si nous voulons, nous donner la victoire définitive. — Louis Franchet. »

Bibliographie.

Les *Épîtres de saint Paul*, traduction nouvelle, avec texte en regard et notes, suivie d'une étude sur le grand apôtre, saint Paul écrivain, saint Paul prédicateur de Jésus-Christ, par M. l'abbé Mérit, chanoine honoraire d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur (avec l'imprimatur de M^r l'Evêque). — Saumur, chez Dazé et JAVAUD, libraires.

L'annonce d'un nouvel ouvrage de M. l'abbé Mérit réjouira ses lecteurs et ses amis. Quand M. le curé de Saint-Pierre de Saumur prend la plume, on peut compter qu'il en sortira une œuvre originale, forte, saisissante, et non un de ces lieux communs qui ne laissent rien au cœur ni à l'esprit.

Pourant, ce ne sont pas des sujets nouveaux que l'auteur aime à traiter, mais il les fait siens en les traitant de main de maître : non nova sed nove. Quand il quitta la chaire de rhétorique qu'il avait occupée, avec tant de distinction, au Petit-Séminaire d'Angers, il laissa à ses anciens élèves, comme un écho toujours vivant de sa parole, cette étude sur le *Beau en littérature* que les hommes de goût ont mise à une place d'honneur dans leurs bibliothèques. Devenu curé de Saumur, et ayant à cœur d'éclairer ceux que leur ignorance ou leurs préjugés tiennent éloignés de l'Eglise, il offrit à ses paroissiens ces petits traités où l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, les raisons de croire à l'Evangile, la perpétuité du christianisme, les preuves qui se dégagent des prophéties et des miracles sont exposées avec des clartés nouvelles. N'oublions pas son beau livre sur la *Foi*, qui avait précédé ces opuscules, ni sa récente *Histoire des premiers temps de l'Eglise*, d'après les Actes des Apôtres et les Epîtres, accueillie avec une faveur si justifiée.

Aujourd'hui, ce sont les *Épîtres de saint Paul* que M. l'abbé Mérit nous met sous les yeux, dans une traduction très exacte et très littéraire. La préface du livre nous initie au but de l'auteur et à l'inspiration qui l'a guidé : « Faciliter à ceux qui entrent dans l'étude des *Épîtres* l'intelligence du texte latin, exciter leur goût, animer leur admiration pour un livre à peine inférieure à l'Evangile en importance et en beauté, telle est le but de notre ouvrage. » Or, si l'on veut que de jeunes esprits s'attachent à cette étude, il faut d'abord leur inspirer un commencement d'admiration pour l'auteur, leur faire goûter le texte sacré et surtout écartier avec soin ce qui pourrait les rebuter.

Du reste, la lecture de saint Paul ramène à ses grands commentateurs. Voilà le vrai chemin : aller non des commentateurs à l'auteur, mais de l'auteur aux commentateurs.

Ce n'est pas après une simple lecture, toute attentive et charmée qu'elle ait été, ni en quelques lignes rapides qu'il faudrait parler de ce beau travail. Mais nous n'avons pas, ici, la prétention d'en rendre compte; nous voudrions seulement inspirer à nos lecteurs le désir de le connaître. Dans ce but, les lignes suivantes nous dispensent de tout autre éloge.

M. Baeuez, ancien supérieur de philosophie au Grand-Séminaire d'Angers, auteur de travaux connus de tout le clergé de France sur l'Écriture sainte, écrivait, il y a quelques jours, à M. Mérit, une lettre qu'on nous saura gré de reproduire :

Paris, Séminaire Saint-Sulpice, le 17 octobre 1888.

Monsieur,

J'ai hâte de vous exprimer ma reconnaissance. Je n'ai fait encore que parcourir l'exemplaire qui m'a été remis, hier, de votre part. Je n'ai bien lu que la préface et le premier chapitre de l'*Appendice sur saint Paul, écrivain*; mais c'est assez pour juger de l'œuvre. J'en suis ravi.

Je n'ai jamais rien lu d'aussi beau, d'aussi juste, ou qui m'ait autant satisfait sur les épîtres de saint Paul. Le Père Lacordère dans sa *Lettre sur les Écritures* a de beaux passages sur le Nouveau Testament et sur saint Paul, mais il n'a pas approfondi, développé, analysé son sujet comme vous l'avez fait. Dieu soit béni de ce qu'il se trouve encore, dans le clergé, des hommes de talent qui ont gardé ce culte antique de la parole de Dieu, des ecclésiastiques qui ont, à ce point, le goût du sublime et du divin, des prêtres d'un ministère considérable, qui ont pour le grand Apôtre la même admiration que saint Chrysostôme. Si c'était à votre étude des belles-lettres que vous fussiez cet avantage, vous n'auriez pas lieu de regretter votre peine. Mais vous avez fait autre chose qu'une œuvre littéraire. C'est parce que vous avez beaucoup aimé et étudié saint Paul qu'il vous a été donné de le comprendre et de l'apprécier. Vous êtes entré dans son esprit, dans ses sentiments, dans ses vues, c'est là une première récompense. Vous en aurez une autre que vous goûterez sûrement. C'est le bonheur d'être utile à l'Eglise et à beaucoup de jeunes ecclésiastiques en élevant leur esprit et leur cœur au-dessus des occupations vulgaires, et en leur mettant devant les yeux un idéal qu'on n'étudie jamais sans profit.

Permettez-moi de vous offrir, de nouveau, mes remerciements avec l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

BACUEZ,
Prêtre de Saint-Sulpice.

Vient de paraître

Les corporations de Métiers, leur histoire, leur esprit, leur avenir, par Hipp. BLANC, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction et des Cultes. Joli vol. in-12 de 350 pages, prix 3 fr. 50. Éditeurs Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

La discorde divise les ateliers que la paix gou-

vernait autrefois. De là les grèves, le malaise du travail. Aussi, tout le monde, poussé par l'instinct du vrai, demande, sans connaître au juste l'histoire des corporations, le retour à leur régime. C'est afin d'éclairer la question que M. Blanc expose en fin la vérité jusqu'ici défigurée, sur la vie de ces anciennes associations, montre ce qu'elles étaient, ce qu'on y doit reprendre pour obtenir actuellement le bien. Œuvre d'éradication et de discussion, son livre offre la solution du problème de l'organisation du travail; il vient à son heure.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires ou bien en envoyant un mandat-poste de 3 fr. 50 cent., aux éditeurs Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, à Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 novembre.

Bourse ferme mais sans changement sur la veille. Le 3 0/0 ouvre à 82.97, monte à 83.05 et termine à 83. Le 4 1/2 0/0 se tient à 104.65.

Le Crédit Foncier a varié de 4.370 à 4.366. Les obligations foncières et communales ont de bonnes demandes au comptant. Ces valeurs justifient, du reste, la faveur dont elles sont l'objet.

La Société Générale a ses négociations actives à 475 et 476. Cet établissement et la Société de Dépôts et Comptes courants sont les deux contractants de la conversion de la Dette Tunisienne.

Le Panama est calme à 236. Les demandes, dans la souscription conditionnelle des obligations à lots, ont atteint le chiffre primitivement fixé par la compagnie.

La Banque Parisienne présente les obligations de 1^{re} hypothèque des chemins de fer Bahia e Minas avec cette particularité qu'il a déjà en exploitation 162 kilomètres donnant un excédent de bénéfices et que la province de Minas Gerais garantit absolument l'emprunt.

D'après les renseignements communiqués, l'émission de la série B des obligations foncières de Santa-Fé a été bien accueillie du public.

La compagnie Transatlantique poussée par des achats suivis s'est élevée à 572.50.

L'obligation des Immeubles de France, remboursables à 1,000 fr., restent demandés à 375 ex-coupon et tendent à s'élever.

Les Porto-Rico sont à 296 et 297. Garanties par l'État, elles doivent atteindre les prix des chemins de fer espagnols de 1^{re} hypothèque.

Le dividende de 3.15 annoncé sur l'action de l'Est Océan représente le résultat de 4 mois d'exploitation, il sera mis en paiement à partir du 15 décembre. Le titre se négocie à 59 fr.

L'obligation des chemins de fer Economiques se soutient à 363.75.

A propos du Courrier Français

On s'est beaucoup occupé ces derniers temps du *Courrier Français*, ce journal illustré que le ministre de la justice a cru devoir continuer à poursuivre, malgré l'acquiescement prononcé par les juges de première instance pour des dessins peut-être un peu risqués, mais nullement dangereux pour la clientèle artistique de ce journal.

Depuis quelque temps il semblait s'amender, il habitait sa muse.

Maintenant c'est bien pis, le *Courrier Français* a des allures officielles. Il ouvre pour ses lecteurs, abonnés et amis, une souscription dont le montant servira à commander une statue de Lazare Carnot, qui sera offerte au Président de la République pour orner une des places de la ville de Paris. Un concours de sculpture et dessin est déjà ouvert par ce journal, qui garantit dès à présent une prime de dix mille francs.

Quelles surprises nous réserve encore ce journal ? Il paraît que les prochains numéros doivent nous l'apprendre, et pour ne pas nous en priver, le directeur du *Courrier Français*, M. Jules Riques, demande dans toutes les villes des libraires ou marchands de journaux pour leur confier la vente qui existe pourtant dans toutes les gares.

Ecrire au *Courrier Français*, 14, rue Séguier, à Paris.

On le trouve à Saumur, librairie CHOTARD, rue de la Comédie.

Nouvelles à la main.

Dans un salon, la maîtresse du lieu reprochait à l'un de ses habitués sa longue absence :

— J'ai été malade, répondit l'interpellé, et sans les bons soins de mon médecin, je n'aurais pas le plaisir de vous voir ce soir.

— Ah ! vraiment ? Eh bien, je lui en suis très reconnaissante, à votre médecin. Est-ce un homéopathe ?

— Non, madame, c'est un nommé Gigon.

Calino va consulter son dentiste.

— Alors, vous avez des rages de dents ? lui demande l'homme de l'art.

— Des rages épouvantables.

— Ah ! Et cela vous prend-il fréquemment ?

— Toutes les cinq minutes.

— Et cela dure ?

— Un quart d'heure au moins !

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 15 novembre

La Dame Blanche, opéra-comique en 3 actes.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 11 novembre 1888.

Versements de 109 déposants (20 nouveaux), 27,428 fr.

Remboursements, 17,538 fr. 76.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MARCHÉ de Saumur du 10 Novembre 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 43	Veau	1 60
Métail	15	Mouton	2
Seigle	16 25	Porc	1 50
Orge	10 12	Poulets la couple	4
Avoine	8 25	Dindonneaux	11
Sarrasin	10	Canards	5
Haricots blancs	22	Oies	10
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2
Fèves	9	OEUFS la douzaine	1 15
Noix	9	Foin, la charretée de 780 kilog.	70
Châtaignes	14	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	15
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	Id. 2 ^e	
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	33 c. 33	Id. 3 ^e	
Id. 2 ^e id.	33 c. 33	Charbon de bois, les 100 kil.	16
Id. 3 ^e id.	31 88	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 170
Champigny	170
Varrains	160
Bourgueil	170
Reignié	140
Chinon	140
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 250
Ordinaires, environs de Saumur	120
Saint-Léger et environs	100
Varrains et environs	130
Le Puy-N.-Dame et environs	85
La Vienne	70
Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	25

Francis VÉLCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'à propos des étrennes il pourra faire, au moyen d'un procédé nouveau, à toute personne qui le désirera,

UN PORTRAIT
MESURANT 40 SUR 50 CENT. TOUT ENCADRÉ
Au prix de 30 francs

Cartes visite depuis 10 fr. la douzaine, miniatures, peintures à l'huile sur toile de toutes dimensions.

Reproduction de gravures et anciennes photographies.

Portraits au charbon inaltérable. Fonds aristocratiques. — Pose instantanée. Ressemblance garantie.

Vis et porte-toi bien

Pour obtenir ce résultat, surveillez toujours l'estomac et les intestins. Lorsque vous voyez votre langue couverte d'un enduit blanc, blanchâtre ou jaunâtre, lorsque vous éprouvez une chaleur brûlante à l'estomac, une douleur au foie, ayez recours aux *Pilules Gicquel* qui, en agissant comme purgatif et comme dépuratif du sang, chasseront les humeurs, la bile et les glaires accumulées en trop grande quantité dans l'organisme. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel* au prix de 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOUCROUTE

De la maison KRUG fils
DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable *Lessive-Iris* avec les nombreux produits vendus sous le nom de *Lessive* parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

FAILLITE BEDON.

Les créanciers de la faillite du sieur Bedon, cafetier à Montreuil-Bellay, sont invités à se présenter, dans un délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, en personne ou par fondé de pouvoir, à M. Proust, syndic démissionnaire de ladite faillite auquel ils devront remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances commencera le 4 décembre 1888, à 10 heures du matin, au Palais de Justice, salle des faillites.

Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{er}. La **MÉTairie de l'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt huit hectares.

2^{em}. La **MÉTairie de l'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; la tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{em}. La **MÉTairie et MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE COUPES

DE BOIS TAILLIS Et pieds de Chênes

Situées sur la Terre de Brézé,

Station de Brézé - Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889 Ensemble: 66 hect. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

Vente des Coupes de 1888

Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante-sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

Vente des Coupes de 1889

Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 348 modernes, 453 cadets, 742 balivettes.

Totaux: Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'Exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. BROUARD, régisseur de la Terre de Brézé.

Etude de M^e LANOUYET, commissaire-priseur à Tours, rue Etienne-Pallu, 7.

Vente aux enchères

Par suite de cessation de commerce

DE

11 VOITURES D'OCCASION

En parfait état

SAMEDI 17 NOVEMBRE, à 2 heures, à Tours, rue George Sand, n° 73,

CONSISTANT EN :

1 coupé, 3 phaétons, 5 charrettes anglaises, 1 Derby et 1 Doc-kart à 4 roues.

Au comptant.

A CÉDER DE SUITE Pour cause de décès

UN

Fonds de Marchand-Tailleur

Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23,

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NÈVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

UNE VASTE

EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE TUFFEAUX

Sise à Saint-Cyr-en-Bourg.

A proximité de la gare de Saint-Cyr et des ports de Saumur, sur le Thoult.

S'adresser à M^{me} veuve CLAVEAU, à Saint-Cyr-en-Bourg.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

Pour cause de santé

Boutique d'Épicerie, Mercerie et Débit de vins

Située rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 15, exploitée par M. VINCENT.

A VENDRE

Jolie JUMENT gris pommelée, taille 1^m 40, 8 ans, très vite et sans tare.

S'adresser à M. SENENTE, expert à Doué-la-Fontaine.

TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur.

M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande de suite un **clerc majeur.**

ON DEMANDE

DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

M^{me} MARTIN donne des **Leçons d'anglais et de français**, rue du Portail-Louis, 54.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

ANCIENNE MAISON PRIOUZEAU

ROUSSEAU, Suc^r

Rue Saint Jean, 50

GROS ET DÉTAIL. — PRIX FIXE

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE FOURRURES

Pour hommes, dames, fillettes et bébés

FANTAISIE HAUTE NOUVEAUTÉ

Des Maisons ALEXANDRE

PEUTRE PREMIER CHOIX, MAISON LAVILLE

Le tout à prix réduit

NOTA. — Tous les Chapeaux sont passés au Conformateur.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisinières; poêles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

Guérison de la GOUTTE, du RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le VIN DUFLOT

« L'année dernière j'ai été cloué sur le lit pendant deux mois par des Rhumatismes. Cette fois je viens de me guérir en trois jours avec le Vin Duflot »

M^{me} RICHEFEUX,

à Gros-en-Bouère (Mayenne)

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

A. CHAUMIER ET C^{ie}

BANQUIERS

18, Rue Grange-Batelière, Paris

Négociations de toutes valeurs de Bourse au comptant et à terme aux mêmes conditions que les Agents de change de Paris. — Paiement de coupons. — Echange de titres. — Circulaire financière envoyée sur demande.

Adresse télégraphique : CHAUMIER-PARIS

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privées, fait double à Saumur le 28 octobre 1888, enregistré au même lieu le 7 novembre suivant, folio 44, verso, case 3, M. ERNEST D'BUY, pharmacien, a cédé à M. JEAN-BAPTISTE-ANTONIN PRADEAU, pharmacien de 1^{re} classe à Bordeaux, le fonds de PHARMACIE et DROGUERIE qu'il exploite à Saumur, rue de la Tonnelie, n° 27, connu sous le nom de PHARMACIE CENTRALE, pour en prendre possession le 20 novembre 1888.

Pour avis,

PRADEAU.

AVIS

La pêche de l'étang de Mortemer, près le champ de course de Verrie-Saumur, aura lieu le dimanche 18 novembre.

Le poisson sera vendu sur les lieux en détail, depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir, et jours suivants.

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... » 70
à trous..... » 90
de l'Etoile..... » 120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog..... » 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog.... » 30
Sucre 1^{er} choix, le kilog..... » 1 05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 NOVEMBRE.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coté	Dernier		Coté	Dernier		Coté	Dernier		Coté	Dernier
	précéd.	cours.		précéd.	cours.		précéd.	cours.		précéd.	cours.
3 % amortissable	82 97	83	Est	785	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522 50	525
3 % (nouveau)	83 95	86	Paris-Lyon-Méditerranée	1291 25	1290	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	543 50	527 50	Est	524 50	525
4 1/2 % (nouveau)	104 30	104	Midi	1173	1177 50	1865, 4 %	521 75	522 25	Midi	401	403
Obligations du Trésor	309	307	Nord	1617 50	1617 50	1869, 3 %	405 25	406 50	Nord	409	409 75
Banque de France	3935	3929	Orléans	1330 50	1330	1871, 4 %	397	397 05	Orléans	403	403 50
Société Générale	472 50	472	Ouest	905 25	907 50	1875, 4 %	514	514 50	Ouest	401 75	402
Comptoir d'escompte	1018 75	1013	Compagnie parisienne du Gaz	1408	1408 75	1876, 4 %	514 50	515 75	Paris-Lyon-Méditerranée	400	399
Crédit Lyonnais	612 50	610	Canal de Suez	2227	2228 75	Bons de liquid. Ville de Paris	517	521 50	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1367 50	1370	C. gén. Transatlantique	572 50	572 50	Obligations communales 1879	476	476	Canal de Suez	591	587
Crédit mobilier	431	435	Russe 5 0/0 1870	100	100 40	Obligat. foncières 1879 3 %	474	476	Panama 6 0/0	327	324
Canal Intér.-Panama	25	25 6				Obligat. foncières 1 83 3 %	389 50	389			